

REPUBLICQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 26 Juillet 2001
Décret n° 2001-374/MFPRAF/DGFP/DPME-SR
portant réintégration de mademoiselle **MBOUALE-
ONGUENDA (Louise)** secrétaire sténo-
dactylographe contractuelle dans les effectifs de la
fonction publique.

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de
la fonction publique ;

Vu le décret 94-404 du 27 août 1994, portant radiation de certains agents de
l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 031/MTSS/DGFP/DGPCE du 7 janvier 1991, relatif à la prise en
charge par la fonction publique des agents décisionnaires du Parti Congolais du
travail;

Vu l'attestation n° 0310/DGFP/DPME/SRR du 2 juillet 1999 ;

Vu le certificat de prise de service n° 021/MISAT/DGAT/DAAF/SAP du 20
juillet 1999 ;

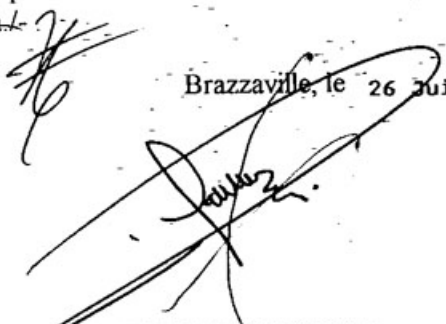
Vu la demande de l'intéressée en date du 5 mai 1999 ;

DECRETE :

  **Article 1^{er} :** Mademoiselle **MBOUALE-ONGUENDA (Louise)** secrétaire sténodactylographe contractuelle de 4^{ème} échelon, de la catégorie D, échelle 9, matricule solde n° 132685S, est réintégrée dans les effectifs de la fonction publique. 

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation de l'intéressée et de la solde à compter du 12 juillet 1999 date effective de reprise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 26 juillet 2001


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,


Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/DAF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
TOUS MINISTRES	25
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2 

